

PAR COURRIEL

Le 8 décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question relative à l'acquisition d'hélicoptères de gré à gré
pour les opérations de la Sûreté du Québec

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 26 octobre 2021 par le député de la circonscription de Pontiac, M. André Fortin, au sujet de l'acquisition d'hélicoptères de gré à gré pour les opérations de la Sûreté du Québec (SQ).

L'écrasement d'un hélicoptère dédié aux missions de la SQ en janvier 2020 a réduit considérablement sa capacité de maintenir ses services héliportés. Pour ne pas compromettre la sécurité de la population, il était requis que le ministère des Transports remplace l'appareil dans les meilleurs délais afin de réduire au minimum les risques de bris de services des missions essentielles de recherche et sauvetage et de surveillance du territoire par la SQ. Étant donné les délais estimés pour l'assemblage d'un appareil neuf, l'achat en situation d'urgence d'un aéronef usagé constituait la seule option. Malgré l'urgence, le ministère des Transports a analysé tous les appareils qui étaient disponibles et qui répondaient aux besoins de la SQ.

Comme vous le savez, le premier alinéa de l'article 25 de la Loi sur les contrats des organismes publics stipule que le gouvernement du Québec peut, sur recommandation du Conseil du trésor, autoriser un organisme public ou un organisme visé à l'article 7, à conclure un contrat selon des conditions différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de la présente loi et fixer, dans un tel cas, les conditions applicables à ce contrat.

La relance économique du Québec, dans un contexte de pandémie mondiale, a motivé le gouvernement à prendre une mesure d'exception. En effet, compte tenu du vieillissement de la flotte hélicoptérée et de la responsabilité du gouvernement de garantir la continuité des services essentiels pour les opérations de la SQ, le remplacement des deux autres hélicoptères s'avère nécessaire.

Ainsi, le 19 mai 2021, le Conseil des ministres a autorisé par décret (691-2021) le ministère des Transports à faire l'acquisition de deux hélicoptères neufs avec le manufacturier Bell Textron Canada limitée (Bell Textron) pour l'usage exclusif de la SQ.

Par ce geste, votre gouvernement soutient l'achat local et le maintien des emplois au Québec dans un contexte de relance économique, en saisissant l'occasion que représente le renouvellement de sa flotte d'hélicoptères. Bell Textron est la seule compagnie qui assemble des hélicoptères au Québec. Les deux appareils seront assemblés à l'usine de Mirabel.

Le processus d'acquisition des nouveaux appareils prévoit néanmoins une étape d'analyse des caractéristiques et des performances pour s'assurer que les futurs hélicoptères soient conformes aux impératifs de sécurité, aux besoins opérationnels de la SQ, et ce, à un juste coût.

Notre équipe au ministère travaille avec les représentants de la sûreté du Québec afin de s'assurer d'acquérir les meilleurs appareils possibles. À cet effet, les pilotes du Ministère, ainsi que des experts externes indépendants seront appelés à contribuer pour fournir leur expertise durant les étapes menant à la sélection des appareils, puis au scénario de leur mise en service.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Bonnardel